

**PROCES-VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**23 mars 2023**



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ANJOUIN, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques-Henri LEPREUX, Maire.

**Etaient présents** : Mr LEPREUX – Mr HERHEL - Mme VINCENT – Mr CARRÉ – Mme LACROIX – Mr GIRAUDON – Mr KIEFFER - Mme CLOREC – Mr LIMET.

**Absent excusé** :

**Pouvoir** : NEANT

**Secrétaire de séance** : Patrice CARRÉ

NOMBRES DE MEMBRES				
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ASSISTENT A LA SEANCE	DATE CONVOCATION	DATE PUBLICATION
11	09	09	14/03/2023	27/04/2023

**Adoption du compte rendu de la séance du 16 février 2023.**

- Vote à l'unanimité

**Délibérations :**

- a) Délibération en matière de fongibilité des crédits
- b) Vote du Compte de Gestion 2022
- c) Vote du Compte Administratif 2022
- d) Vote du Taux des Taxes 2023
- e) Vote du Budget Primitif 2023
- f) Vote des tarifs 2023 pour l'Espace Associatif

**1. COMMISSIONS COMMUNALES**

• **AIDE SOCIALE ET GÉRONTOLOGIE**

Gérontologie

Le 22 mai à l'espace associatif aura lieu une réunion de gérontologie.

Bus Numérique

Nous avons eu de bons retours des participants à la suite du 1<sup>er</sup> passage du Bus Numérique de la Région Centre Val-de-Loire.

La Municipalité a également répondu à un sondage d'évaluation à la demande de la Coordinatrice du Bus Numérique. Un 2<sup>ème</sup> passage dans la continuité de ce qui a été proposé la première fois est envisagé.

Par ailleurs la Municipalité souhaite toujours bénéficier du programme de BGE Indre avec le médiateur numérique basé à Chabris à l'Espace 2eco pour des ateliers numériques dans les communes, financés également par la CARSAT.

#### Dossier Marcel CHERIOUX

Monsieur le Maire a eu un contact avec une belle-sœur de Mr CHERIOUX, qui lui a confirmé que le fils de Mr CHERIOUX vivait en Nouvelle Calédonie et ne voulait en aucun cas s'occuper de la succession de son père.

Monsieur le Maire a saisi le Tribunal Judiciaire de Châteauroux aux fins de déclarer vacante la succession de Mr CHERIOUX et de missionner le service des Domaines pour administrer la succession. La réponse du Tribunal est qu'un délai de 6 mois doit être respecté à compter de l'ouverture de la succession afin que des héritiers éventuels se manifestent. Monsieur le Maire réitérera sa requête à l'issue de ce délai soit après le 17 juin prochain.

- **ENVIRONNEMENT**

#### Recensement des mares

La commune doit recenser les mares à la demande de Indre Nature. Une première cartographie avec la localisation des mares à visiter et à caractériser a été établie par Indre Nature.

Yanis doit débroussailler la mare communale en bas de l'école et la fontaine au Bœuf Blanc.

## **2. SYNDICATS ET COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

#### Voirie

Le cabinet BIA GEO, maître d'œuvre de la 3CPB pour la voirie ainsi que Alain DERVILLÉ, en charge de la Commission Voirie, doivent venir le 30 mars afin de lister les voies prioritaires pour le programme d'entretien 2023.

#### Vote du budget

Le budget sera voté le 13 avril. Une réunion préparatoire de la Commission Finances est programmée le 5 avril.

- **RPI**

Le budget a été voté le 22 mars.

Les effectifs sont en baisse, 66 élèves en 2022/2023, 58 prévus en 2023/2024. Mais il n'y aura pas de fermeture de classe à la prochaine rentrée.

La fêtes des écoles aura lieu le 30 juin à St Christophe.

Le bus de ramassage scolaire a été changé pour un de plus grande capacité du fait de la fréquentation en hausse de la garderie du soir.

- **SIAEP DE BAZELLE**

Le budget de fonctionnement s'élève à 1 344 495.40 € et à 2 073 831.00 € en investissement.

Il a été voté le 17 mars.

Un appel d'offres est ouvert pour le renouvellement de canalisations fuyardes en 3 tranches, remise des offres le 3 avril 2023.

- ✓ Tranche 1 (tranche ferme) : travaux sur les communes de Dun et Poulaines
- ✓ Tranche 2 (tranche optionnelle 1) : travaux sur la commune d'Anjouin, rue du Moriet
- ✓ Tranche 3 (tranche optionnelle 2) : travaux sur la commune d'Anjouin, le Perry, Les Gauchers et Boisrond.

Ces travaux sont subventionnables à hauteur de 30 % par l'Agence de l'Eau.

Divers autres travaux sont prévus : pose de stabilisateurs de pression et débitmètres, changement de canalisations rue Abel Bonnet à CHABRIS, recherche de CVM, anti-intrusion.

#### • **SYNDICAT DU BASSIN DU CHER SAUVAGE**

Ce syndicat s'occupe, à l'échelle du bassin versant du Cher, de la préservation et de la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques et des rivières, de l'information et de la prévention des enjeux humains contre les impacts des inondations.

Le syndicat, qui regroupait des communes des COMCOM Val de Cher-Controis, Romorantinois et Monestois et Chabris-Pays de Bazelle, a été rejoint par la COMCOM Vierzon-Sologne-Berry.

A cette occasion, le Conseil Syndical a été élargi et la 3CPB a désigné deux nouveaux membres pour la représenter, Mr Jacques-Henri LEPREUX et Mr Bernard VILLERETTE.

#### • **SDEI**

La commune reçoit en permanence des relances d'EDF nous demandant de bien vouloir retourner un document concernant le bouclier tarifaire, chose faite depuis longtemps auprès du SDEI.

Par précaution Mr le Maire a appelé Mr PINIAU, Directeur du Service Technique du SDEI, pour avoir confirmation qu'il n'y avait pas d'autres démarches à effectuer. Il nous confirme que dès l'instant où nous recevons avec nos factures un courrier stipulant que nous sommes au bouclier tarifaire (tarif TRV), nous n'avons rien à renvoyer à EDF.

#### **3. AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU CENTRE-BOURG**

Monsieur le Maire précise qu'à la suite du vote du budget il prendra contact avec le notaire afin d'acquérir la maison rue du Commerce qui jouxte l'ancien four à pain. L'acquisition est prévue au budget 2023.

#### **4. BUDGET COMMUNAL**

Le compte administratif et le compte de gestion du trésorier sont conformes.

Détails des budgets ;

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :**

Fonctionnement	Dépense	242 528.28 €
	Recette	251 608.84 €

Excédent antérieur reporté 16 988.57 €

Virement section investissement 17 870.57 €

Investissement	Dépense	18 416.52 €
	Recette	25 097.13 €

Déficit antérieur reporté 19 294.19 €

Virement section fonctionnement 17 870.57 €

**BUDGET PRIMITIF 2023 :**

Fonctionnement	Dépense	272 988.00€
	Recette	272 988.00 €

Dont excédent 2022 5 776.55 €

Virement à la section investissement 19 151.00 €

Investissement	Dépense	58 658.98 €
	Recette	58 658.98 €

Dont RAR Dépense 12 319.00 €

Recette 4 640.00 €

Dont déficit investissement 12 613.58 €

**DELIBERATIONS**

- 1) **Le Compte de Gestion du Trésorier et le Compte Administratif** de la commune sont adoptés à l'unanimité.
- 2) **Le Budget Primitif 2023** de la commune est adopté à l'unanimité.

sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## 5) TARIFS LOCATION ESPACE ASSOCIATIF :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le tarif de location de l'Espace Associatif.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

- 80 € la journée pour les habitants de la Commune (Résidences principales et secondaires).  
2<sup>ème</sup> jour 50 €
- 120 € la journée pour les habitants hors Commune  
2<sup>ème</sup> jour 80 €

## ❖ QUESTIONS DIVERSES

### Infiltration 2 rue Flandres Dunkerque.

Le propriétaire se plaint qu'à chaque fois qu'il pleut sa cave se remplit d'eau. Mr Laurent VINCENT a passé une caméra afin de voir si les buses sous le trottoir ne sont pas cassées. Ce n'est pas le cas sur la partie haute mais on ne peut rien voir sur la partie basse des buses qui est sale.

Mr le Maire a demandé à Mr MESSIER de la SAUR de voir sur place. D'après lui il faut faire dans un 1<sup>er</sup> temps une sorte de puisard dans la cave afin de mettre une pompe et faire le vide d'eau pour voir d'où vient l'infiltration. Il recommande aussi de mesurer le niveau du puits que le propriétaire possède de l'autre côté de la route, avant et après les pluies, pour voir s'il y a un changement de niveau.

Il faut éliminer les pistes une à une avant de prévoir de gros travaux.

### Hommage officiel Bernard KOCKENPO

Le Conseil Municipal souhaite rendre un hommage officiel à Monsieur Bernard KOCKENPO, Maire de 1983 à 2020, décédé le 21 novembre 2022, pour l'ensemble des services rendus à la commune. Cet hommage officiel fera suite à la délibération du Conseil Municipal du 16 février 2023 donnant à l'Espace Socio Culturel de la commune le nom de « Espace Socio Culturel Bernard KOCKENPO ».

Monsieur le Maire a pris contact avec Monique KOCKENPO pour lui demander de faire une liste des personnes qu'elle souhaiterait convier. De leur côté Monsieur le Maire et son conseil municipal définiront l'organisation de la manifestation.

Cet hommage officiel aura lieu le vendredi 20 octobre 2023 à 17h00.

**La séance est close à 21h.**

### 3) TAUX DES TAXES 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter le taux des taxes pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le taux des taxes pour l'année 2023 est le suivant :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	21.07 %
Taxe Foncier bâti	34.39 %
Taxe Foncier non bâti	52.62 %

### 4) PASSAGE À LA NOMENCLATURE M57 : MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune d'Anjouin est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (9 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention), à compter de l'exercice 2023, pour les budgets M57 de la commune :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des

❖ PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 27 avril 2023 à 19 h 00.

Publié le 27 avril 2023

Le Maire,  
Jacques-Henri LEPREUX.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Lepreux', written over a faint horizontal line.

Le Secrétaire de Séance,  
Patrice CARRÉ.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Patrice Carré', written over a faint horizontal line.



**DELIBERATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANJOUIN  
en date du 23 mars 2023**

**DELIBERATIONS :**

- a) Délibération en matière de fongibilité des crédits
- b) Vote du Compte de Gestion 2022
- c) Vote du Compte Administratif 2022
- d) Vote du Taux des Taxes 2023
- e) Vote du Budget Primitif 2023
- f) Vote des tarifs 2023 pour l'Espace Associatif

---

Le Maire,  
Jacques-Henri LEPREUX



Le Secrétaire de Séance,  
Patrice CARRÉ

